

# Neuchâtel: nouvel office du service de l'action sociale

---

Les subsides d'assurance-maladie, ainsi que les bourses et prêts d'études sont désormais délivrés par le nouvel office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études, dans le Département de l'emploi et de la cohésion sociale.



Depuis 2020, le service de l'action sociale du canton de Neuchâtel, dirigé par M. Daniel Schouwey, revoit par étapes son organisation en vue de l'optimiser. Ainsi, dès janvier 2021, Mme Paola Attinger a été désignée cheffe de service adjointe et une unité de « recherche, analyse et solutions » a été créée au sein de la Direction.

Dès ce mois de janvier 2022, le service est constitué des entités suivantes : Direction, office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (nouveau), office cantonal de l'aide sociale (inchangé) et office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (inchangé).

L'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études est le fruit de la réunion des anciens office cantonal de l'assurance-maladie et office des bourses, opération menée dans le but d'optimiser la délivrance des prestations à l'attention de la population neuchâteloise. Placé sous la responsabilité de M. Manuel Barbaz, cet office agit désormais dans le domaine de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, mais aussi de la loi cantonale sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études). Il regroupe les secteurs Bourses d'études et réduction individuelle des primes (subsides LAMal), Affiliation LAMal, Contentieux LAMal, et Réception, administration et comptabilité.

Chaque année, ce sont près de 35'000 assuré·e·s neuchâteloise·e·s et quelque 1'000 boursier·e·s qui bénéficient de tels soutiens financiers publics. Ces prestations sont intégrées dans la facture sociale harmonisée, prise en charge par le canton (60%) et l'ensemble des communes (40%). Un accès de proximité à ces prestations est offert à la population dans chaque région, par les Guichets sociaux régionaux.

(Source : Chancellerie d'Etat, République et Canton de Neuchâtel)